



COMMISSION FUTSAL

RÉUNION N°05

Réunion du : Lundi 24 octobre 2022

À : 18h30 en téléphonie

Présidence : M. FACHTALI Mustapha

Présents : Mustapha FACHTALI, Olivier HERMINE, Mohamed MEGUEDMI, Sami OULHACI (District), Pierre-YVES BERNIER (CTD DAP),

Invités :

Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La pratique est proposée uniquement aux équipes U17 et U15 de niveau D2 et U15 à 8.

Programme des dates – **Besoins de 12 créneaux (1/2 journée)**

	03/12/2022 04/12/2022	10/12/2022 11/12/2022	07/01/2023 08/01/2023	04/03/2023 05/03/2023
U17 D2			1er tour	Finale
U15 D2			1er tour	Finale
U15 à 8	J1	J2	J3	J4

Foot éducatif (U6 à U13)

La commission Foot éducatif organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Programme des dates - **Besoins de 38 créneaux (1/2 journée)**

	07/01/2023 08/01/2023	14/01/2023 15/01/2023	21/01/2023 22/01/2023	28/01/2023 29/01/2023	04/02/2023 05/02/2023
U13		J1		J2	J3
U11		J1		J2	J3
U9	J1		J2		
U7	J1		J2		

Féminines

La commission Féminisation organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Un week-end est programmé (28/29 janvier) avec la pratique des jeunes le samedi et la coupe futsal féminine des Alpes lors d'un tournoi le dimanche. **Besoin de 4 créneaux (1/2 journée).**

REPORT DE MATCH

Demandeur	Match	Date initiale	Horaire initial	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarque
District	N°25197928 EPM 1 – MVR Futsal 2	27/09/2022	19h30	06/12/2022	19h30	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197931 EPM 2 – AFC STP 1	29/09/2022	19h30	08/12/2022	19h30	Pas d'accès à l'infrastructure
AFC St TULLE PIERREVERT	N° 25197937 AFC STP 1 – Club District Futsal 1	02/11/2022	20h00	12/12/2022	20h00	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197934 EPM 1 – EPM 2	04/10/2022	19h30	13/12/2022	19h30	Pas d'accès à l'infrastructure

OBTENTION DES GYMNASES

Démarches

- Une communication officielle a été faite auprès des collectivités ayant des gymnases identifiés, avec copie adressée aux clubs.
- L'utilisation du réseau des clubs et du réseau des membres est à débiter également.



- ➡ Demander une validation écrite par la municipalité (ou le club si cela correspond à ses créneaux) par retour de mail à secretariat@alpes.fff.fr

FORMATIONS

Arbitrage

La formation Arbitrage Futsal a eu lieu au siège du district le 03 octobre 2022.

2 clubs présents sur 4.

7 arbitres présents.

Volonté de la commission de former des arbitres donc de mettre deux arbitres ➔ Refus des clubs présents notamment pour raison financière et maintien de la directive.

Technique - Educateurs

Le module Futsal Initiation initialement programmé en août et annulé va être positionné sur de nouvelles dates. Une information sera transmise au club en temps voulu.

EVENEMENTS

Nuit du Futsal

Le projet porté par notre apprenti M.Benaïssa vise la promotion du Futsal au plus grand nombre.

Principe : Tournoi ouvert aux hommes âgés de 18 minimum, licenciés ou non.

Date : Samedi 17 décembre 2022 à Manosque (gymnase des Varzelles) de 18h à 02h.

Responsabilité : Les joueurs sont couverts par l'assurance du District dans le cadre d'une action promotionnelle. Néanmoins un certificat médical sera demandé ou à défaut une décharge signée par le joueur surplace.

Présence des arbitres au titre de la commission afin de cadrer la pratique et éviter les débordements.

Communication :

- ➡ Inscription : Prévoir un visuel pour diffusion large comprenant 2 flashcodes, 1 pour le lien d'inscription, le second pour présenter les lois du jeu.

Le formulaire d'inscription doit comprendre

- Le nom de l'équipe
- Le contact du responsable (Nom prénom, tel et mail)
- La liste des joueurs (5 minimum et 8 maximum)

- ➡ Diffusion :

- Utilisation de ce support visuel par les membres de la commission auprès de leur réseau personnel (what'sapp, instagram, fb, ...)
- Présence forte au Complexe (affiches, flyers, ...)
- Présence dans les lieux de rencontres des jeunes (bars, centre jeunesse, ...) des communes importantes (Digne, Sisteron, Manosque, Gap, Briançon, ...).
- Partenariat avec la mairie de Manosque afin d'utiliser leur réseau de communication

- ➡ Formule :

- 8 équipes ou moins : formule championnat



- 9 à 16 équipes : Formule à 2, 3 ou 4 poules puis ¼ de finale, ½ finale et finale.

INFORMATION DIVERSES

Guide interactif de la pratique futsal

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf

COURRIERS RECUS

- ➡ Mail de l'EP MANOSQUE en date du 09/10/2022 concernant l'impossibilité de recevoir n'ayant pas de gymnase attribué. ➔ **Lu et pris note. La commission reste en attente du retour de la municipalité.**
- ➡ Mail du comité directeur du District en date du 12/10/2022 à destination du District du Var, concernant l'accord de participation du club MVR Futsal dans le championnat spécifique du district du Var avec une équipe U15. ➔ **Lu et pris note.**
- ➡ Mail de l'AFC Ste TULLE PIERREVERT en date du 24/10/2022 concernant l'indisponibilité de leur terrain le 02/11/2022. ➔ **Lu, pris note et nécessaire fait.**

PROCHAINE RÉUNION

- ➡ Lundi 7 novembre à 18h00 au siège du District (Tirage au sort des ¼ de finale de la Coupe des Alpes de Futsal).

Représentant Commission Futsal

M.FACHTALI

Le Secrétaire de séance

M.MEGUEDMI

